



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Franck Riester présentait le 12 décembre dernier aux professionnels du secteur les prochaines étapes de la mise en place du Centre National de la Musique qui verra officiellement le jour le 1^{er} janvier 2020.

Cette allocution a été l'occasion pour le Ministre de rappeler que son ambition pour le CNM était de n'avoir « pas de perdants mais que des gagnants », dans le respect de la diversité et des spécificités des acteurs de la musique. Il a également indiqué que le décret relatif à la gouvernance de l'établissement public devait être publié dans les prochains jours, tout comme la composition précise des membres du Conseil d'Administration - qui a vocation à refléter la richesse de l'écosystème musical – et qui se réunira dès le début d'année. M. Riester a également affirmé que l'effort budgétaire supplémentaire de l'Etat, à hauteur de 7,5M€ avait vocation à être affecté à de nouvelles missions ou au renforcement de dispositions existantes. Les réserves actuelles du CNV, pour leur part, « iront à ceux qui les ont constitués ».

L'USEP-SV prend bonne note de ces annonces et souhaite réaffirmer toute l'attention qu'elle portera à ces nouvelles missions et l'utilisation qui sera faite des moyens nouveaux ainsi qu'à la gouvernance du futur établissement public, tout en déplorant l'absence de concertation finale sur le projet de décret. L'équilibre de représentativité de la diversité des acteurs au sein des instances du CNM est en effet directement reliée à la stratégie et aux missions qui seront confiées à l'établissement à naître.

L'USEP-SV entend la volonté de Franck Riester d'assurer une trajectoire budgétaire à 20 millions d'euros dans les trois prochaines années et souhaite que soit précisé au plus vite l'usage qui sera fait du financement public supplémentaire, alors même que le périmètre d'action actuel du CNV n'évoluerait qu'à partir de 2023. En effet, à l'heure où les structures adhérentes à l'USEP-SV peinent à développer leurs missions dans un contexte de contraction du financement public et où le seul effort du ministère de la Culture en faveur de la musique se concentre sur le futur établissement public, il y a urgence à clarifier la nécessaire consolidation du financement des acteurs développant des missions de service public sur le territoire ainsi que celles qui pourront être confiées au CNM en 2020.

Il est bien entendu que l'USEP-SV continuera à être pleinement présente et contributive aux travaux qui se poursuivront dès janvier 2020.

Paris, le 16 décembre 2019

Contacts presse :

Les Forces Musicales : Gaëlle Le Dantec, gledantec@lesforcesmusicales.org – 06 13 12 09 17

Profedim : Aurélie Foucher, aurelie.foucher@profedim.org – 07 60 49 44 06

SNSP : Laurence Raoul, lraoul@snspp.fr - 01 40 18 55 95

Syndeac : Marie-Pierre Bayle, m-p.bayle@syndeac.org – 01 44 53 72 10

USEP-SV, Union syndicale des employeurs du secteur public du spectacle vivant